Se déplacer au quotidien

□□ Résumé simplifié

Se déplacer, c'est pouvoir travailler, se soigner et voir ses proches. Des droits et des aides existent.

□□ Les solutions

- **La CMI stationnement** : places réservées et stationnement gratuit.
- **La CMI priorité ou invalidité** : place assise et priorité dans les transports et les files d'attente, réductions pour l'invalidité.
- **Le fauteuil roulant** : remboursé à 100 % depuis le 1er décembre 2025.
- **Le transport adapté (TPMR)** : un service à la demande, organisé par chaque territoire. Il faut généralement s'inscrire et réserver.
- **La PCH** : aménagement du véhicule et surcoûts de transport.

⚠ À ne pas oublier

Les anciennes cartes en carton risquent d'être invalides à partir du 1er janvier 2027 : demandez la CMI maintenant.

□□ À retenir

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre agglomération pour connaître les services de votre territoire.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026.

Revision #1
Created 2026-11-15 12:29:02 UTC by admin-etincelles72
Updated 2026-11-15 12:29:02 UTC by admin-etincelles72